



COMPTE RENDU

Conseil Municipal des Jeunes

– Réunion du samedi 16 juin 2018,
10h00, en mairie -

Présents : Bruno GASTEUIL, Adjoint au Maire, Dominique PION, Cyril VENIER, Yann BAILLON, Noé BARBET, Matis BEAUME, Alice CHABOT, Gabriel DEFAYE, Maéva LEBOURGES, Gabriel LECOINTRE, Adrien MERCIER, Estelle MONTHIEUX, Lisa MORPHO, Kylian ORNATO, Clara PROUILHAC, Charline ROOS, Romain TESSANDIER, Maxime VALAX Axel VILLA.

Excusés ou absents : Audrey AUTIN, Aurélien DEVOYON, Auriane DURIEUX, Annabelle GILBERT, Juliette GRILLOT, Nathan LETARD, Roxane MURAT, Léa NOGUES, Maxime ORRAY, Chléane TCHOKAM YANDJIMA.

Dominique PION présente Cyril VENIER, animateur au SPOT qui viendra animer les séances avec elle à partir d'aujourd'hui. En effet, Bruno GASTEUIL ayant souhaité se retirer de ce rôle et préférant venir à la fin de la séances pour écouter les conclusions de la réunion.

L'appel est fait par Kylian ORNATO, maire.

Pour faire suite à la précédente réunion au cours de laquelle il avait été demandé aux conseillers de réfléchir au devenir du CMJ et à la façon dont ils souhaitaient qu'il fonctionne pour leur correspondre, Estelle MONTHIEUX a préparé un projet de règlement dont elle donne lecture :

En signant ce règlement, tu devras assumer tes responsabilités et respecter les conditions suivantes :

Lors des réunions du CMJ :

- 1/ Respecter tous les membres quels qu'ils soient,
- 2/ Respecter la parole et les idées d'une autre personne (savoir se taire et

écouter)

3/ Lever la main en attendant son tour pour parler (donner son avis, proposer des idées)

4/ Aider à mettre et ranger les tables, chaises et porte-noms,

5/ Au bout de 3 avertissements, tu devras aller t'asseoir à côté de Dominique PION ou de l'Elu présent. Si malgré tout, tu continues, tu seras exclu de la réunion (tu rentreras chez toi ou te seras mis à l'écart).

Dans la vie quotidienne :

1/ Si tu ne peux pas venir à une réunion ou à une action, toi ou un adulte responsable doit appeler Dominique PION pour prévenir,

2/ Essaie de ne pas être en retard à chaque réunion,

3/ Si tu ne veux plus faire partie du CMJ, tu évoqueras ta décision lors d'une réunion et ta demande sera prise en compte.

Concernant le Maire :

1/ Il ou elle devra faire l'appel à chaque réunion en parlant fort,

2/ Si il ou elle ne se présente pas au bout de 3 réunions, il ou elle sera démis(e) de sa fonction.

Une discussion s'installe sur ce règlement et notamment sur les sanctions proposées par Estelle.

Il est rappelé que lorsque l'on s'engage sur quelque chose il faut aussi s'engager à avoir au comportement adéquat, à s'investir à titre personnel, même en dehors du cadre des réunions, à réfléchir et à travailler.

On peut se dire que le temps convivial peut se dérouler après la réunion, ou avant sur un petit déjeuner notamment.

On peut aussi se tromper, avoir envie de s'engager et se rendre compte que finalement, le fonctionnement proposé ne nous convient pas, ou on n'y trouve pas ce que l'on cherchait. Dans ce cas, la démission est toujours possible.

Venir au Conseil Municipal des jeunes doit rester un plaisir et pas une contrainte.

Cette discussion sera reprise à la rentrée de septembre afin de déterminer le mode de fonctionnement du prochain CMJ.

Projet de court métrage :

Adrien JOUAULT, vidéaste, est venu discuter avec les conseillers de leur projet de court-métrage sur le respect.

Il propose aux jeunes qui veulent s'engager sur ce projet (10 au plus) de commencer à s'interroger sur ce qu'est le respect.

Le respect est indispensable à la bonne vie en société, à l'harmonie familiale, sociale.

Respecter quelqu'un c'est faire attention à ce qu'il peut ressentir, avoir de la considération pour lui, accepter ses différences, même si ça fait peur, même si on ne l'aime pas, même si on n'est pas d'accord avec lui ou avec ses idées.

Il existe aussi le respect des espaces collectifs, du matériel (parcs, cours de récré, terrains de jeux...) et relationnels (la famille, les amis ou plus généralement l'individu).

Dans le respect il y a une notion de tolérance, respect de la culture de la loi.

Cyril invite les conseillers à aller voir sur youtube les courts-métrages réalisés par des jeunes.

A partir de cette notion, il va falloir réfléchir à une histoire qui va inciter au changement.

Au mois de septembre, des dates sont données pour l'écriture du scénario le tournage pourrait se faire, soit un vendredi soir et un samedi matin, soit pendant les vacances de Toussaint.

Ces précisions seront données à la prochaine réunion.

La séance est levée à 12h.

Prochaines réunions :

Samedi 15 septembre 2018 à 9h00 à 10h00 au SPOT

Samedi 10 novembre à 10h00 en mairie

Samedi 17 novembre à 10h00 au SPOT